



UFAPEC

Union
Francophone
des Associations
de Parents de
l'Enseignement
Catholique

Le service citoyen : quels apports pour le jeune et la société ?

Alice Pierard

Analyse UFAPEC
Octobre 2014 N°26.14

Résumé : Le service citoyen est un dispositif qui permet aux jeunes de se mettre pendant plusieurs mois, sur base volontaire, au service de la société dans différents domaines. Il s'adresse aux jeunes qui sont à la recherche de projets constructifs, valorisants et solidaires. Cet engagement actif envers la collectivité est-il réellement bénéfique pour le jeune et la société belge ? Quels apports le jeune et la société peuvent-ils en retirer ? Faut-il reconnaître le service citoyen en Belgique aujourd'hui ?

Mots clés : Engagement, participation, société, solidarité, collectivité, citoyenneté, responsable, actif, critique, solidaire, volontaire, responsabilisation, reconnaissance, ouverture, expérience.

UFAPEC :

Avenue des Combattants, 24 - 1340 Ottignies
Tél. : 010/42.00.50 – Fax : 010/42.00.59
Siège social : rue Belliard, 23A - 1040 Bruxelles
info@ufapec.be
www.ufapec.be

Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles



Introduction

Le service citoyen, à bien distinguer du service civil, est un dispositif qui permet aux jeunes de se mettre pendant plusieurs mois au service de la société dans différents domaines. Il s'adresse aux jeunes qui ont du temps devant eux, souhaitent se rendre utiles, sont à la recherche de projets constructifs, valorisants et solidaires et veulent prendre du temps pour réfléchir à leur avenir. Il s'agit d'un engagement envers la collectivité, d'une participation active à la société.

Quelle place lui donner dans notre société actuelle ? Selon la Plateforme belge pour le service citoyen, il a une place importante à prendre en tant que période de transition, de maturation et de socialisation des jeunes de par les valeurs et principes actifs qui l'animent : solidarité, cohésion sociale, entraide, échange, convivialité, émancipation, brassage social, engagement, don de soi... Mais qu'en est-il réellement ? Est-ce l'avis de tous ?

Le service citoyen s'adresse-t-il à tous ? Quels bénéfices le jeune peut-il retirer de cette participation à la société ? Quelle utilité pour la société ? Quelle reconnaissance du service citoyen dans la société belge aujourd'hui ?

Un engagement volontaire

Faire son service citoyen, c'est, **sur base volontaire**, « *s'engager pendant 6 mois à temps plein au service de missions utiles à la collectivité dans des secteurs aussi variés que l'aide aux personnes, l'environnement, la solidarité, l'éducation par le sport, l'accès à la culture,...*¹ ». C'est **pour les jeunes de 18 à 25 ans** un moyen de s'investir dans la société et d'en être acteur en partageant des valeurs et en bénéficiant d'une formation, d'une assurance et d'une reconnaissance (entre autres par un défraiement journalier).

Depuis maintenant quatre ans, plusieurs promotions sont ouvertes aux jeunes pour leur proposer, par leur engagement volontaire, de contribuer de façon durable au développement de la société en s'investissant dans un domaine ou l'autre.

Durant les six mois du service citoyen, le temps du jeune est divisé en trois parties :

- 70% du temps est passé au sein de l'organisme d'accueil pour la mission principale ;
- 20% du temps est consacré à la formation, l'échange entre jeunes, l'évaluation mais aussi l'élaboration de chantiers communs ;
- 10% du temps est réservé à une mission complémentaire dans un autre secteur et/ou à une mission d'échange communautaire, c'est-à-dire au sein d'une des deux autres communautés du pays (pour les francophones, en communauté néerlandophone ou en communauté germanophone).²

¹ Infor jeunes Bruxelles, « Service Citoyen. Et si tous les jeunes s'engageaient plusieurs mois pour la solidarité? »

² Les chantiers communs réunissent les jeunes en service citoyen autour d'une même activité d'utilité sociale.

- **La Plateforme belge pour le service citoyen³**

Née de la rencontre entre plusieurs associations en 2007, la plateforme rassemble à l'heure actuelle plus de 30 associations. Elle promeut la réalisation de services citoyens par les jeunes, un engagement au service de la société, la formation et le développement personnel des jeunes. Elle assure des missions de lobbying, de recherche, de promotion et de communication concernant l'engagement citoyen des jeunes. **La plateforme** « assure la coordination générale & le suivi des jeunes en service et des tuteurs ; dispense une partie des formations ; organise les temps d'échanges & d'évaluation ; indemnise, défraie & assure les jeunes en Service Citoyen ; octroie les certificats de participation.⁴ »

- **Les organismes d'accueil**

Ces organismes d'utilité publique accueillent les jeunes quatre jours par semaine durant la période fixée pour leur service citoyen. Ils assurent un tutorat accompagnant les jeunes dans la réalisation de leurs missions et les forment dans une perspective citoyenne. « **L'organisme d'accueil** : accompagne et suit le jeune dans la réalisation de sa mission ; forme le jeune à la réalisation de sa mission dans une perspective citoyenne et d'intérêt collectif ; veille à ce que la missions ne se confonde pas avec des emplois mais constitue un renfort d'utilité sociale, une plus-value par rapport au projet existant.⁵ »

Quels bénéfices pour le jeune et la société ?

Selon les diverses sources utilisées, les bénéfices que peut retirer le jeune du service citoyen sont :

- le développement d'une conscience responsable et solidaire ;
- l'acquisition de compétences personnelles, citoyennes et professionnelles ;
- la construction d'une citoyenneté responsable, critique, active et solidaire (CRACS) ;
- l'apprentissage par l'expérience ;
- une expérience sociale et humaine permettant une meilleure connaissance de soi-même ;
- une expérience à valoriser dans leur futur parcours de vie.

Des questions sur l'impact réel sur la vie des jeunes se posent. Quels bénéfices effectifs du service citoyen pour les jeunes ? Est-ce que ça conduit à leur employabilité ? A leur insertion dans la société ? Y a-t-il des échecs ? Si oui, qu'est-ce qui se passe et qu'est-ce qui est mis en œuvre ? Pour répondre à ces questions, il faudrait analyser la suite du parcours des jeunes touchés. Il semblerait que nous sommes encore trop tôt dans la mise en place du service citoyen pour pouvoir connaître l'impact de celui-ci sur le parcours des jeunes. La Plateforme a diffusé des statistiques concernant le profil des jeunes concernés. Il serait intéressant d'avoir des données concernant la suite du parcours de ces jeunes.

³ Site internet de la Plateforme : <http://www.service-citoyen.be/accueil>

⁴ Infor jeunes Bruxelles, op cit.

⁵ Idem.

Jean Blairon⁶, directeur de l'asbl R.T.A. à Namur, service de formation agréé pour le secteur de l'aide à la jeunesse et organisme d'éducation permanente, évoque trois apports :

- suspendre la contrainte du temps
« Ce dont les volontaires témoignent est que l'année citoyenne permet de diminuer une double violence temporelle. La première concerne le fait d'être soumis à un temps vide, vécu comme sans « à-venir », comme le dit Pierre Bourdieu, un temps non mobilisateur, vécu comme un trou noir possédant sa propre énergie démobilisatrice. La seconde est celle d'une pression forte, exercée par l'entourage direct et indirect, souvent aussi par des services, pour se projeter, en sortir au plus vite, se déterminer sans plus attendre. (...) L'année citoyenne offre donc une suspension de la pression temporelle et une caution à cette suspension (l'expérience du volontariat étant dotée d'un capital symbolique fort). En même temps, l'année citoyenne est l'occasion de faire l'expérience, pendant une durée suffisante, d'un temps valorisé et valorisant.⁷ »
- arrêter le supplice de l'introspection inutile
« Dans plus d'un cas, l'identification d'un tel projet est même la condition pour recevoir de l'aide (au CPAS, dans l'aide à la jeunesse), d'où des anticipations hasardeuses de la part de jeunes qui cherchent à « rassurer » les adultes, faisant précocement l'expérience de la fausseté (c'est-à-dire de la sincérité formatée). Au cours de l'année citoyenne, au contraire, le « projet personnel » (appelé maturation) est la conséquence possible d'une diversité d'expériences, il arrive à la fin du cursus.⁸ »
- miser sur les interactions et la socialisation
« L'année citoyenne est donc le théâtre d'une double confrontation : confrontation d'un univers culturel donné à des tâches inconnues ; confrontation à l'altérité des identités assignées (jeune réputé privilégié traversé par une volonté d'engagement qui est aussi un doute sur la trajectoire légitime ; jeune stigmatisé confronté à des possibles existants et non rêvés ou rejetés).⁹ »

Concernant les bénéfiques pour la société, l'engagement du jeune sert la collectivité. Dans ce sens, le service citoyen est donc bénéfique pour la société selon le domaine dans lequel le jeune va s'impliquer : environnemental, culturel, éducatif, humanitaire...

Quelle diversité du public touché ?

Parmi les principes qui animent le service citoyen, l'on retrouve la solidarité, la convivialité et le brassage socio-culturel. Selon Dominique Burge, *« Ce sont des jeunes d'horizons très différents aux niveaux géographique, social et culturel et c'est une manière pour eux de se rencontrer. Mais c'est aussi l'occasion de découvrir le cadre dans lequel ils vont s'engager pour 6 mois.¹⁰ »* La diversité est au cœur du projet de par l'ouverture à tous les jeunes et l'importance donnée à la rencontre, au vivre-ensemble et à l'inclusion de tous.

⁶ BLAIRON Jean, « Un service citoyen en Belgique ? Les enseignements de l'expérience Solidar-cité », intervention lors du séminaire de recherche et de réflexion sur le Service Citoyen, 1^{er} février 2010. <http://intermag.be/lien-champ-associatif-institutions/260-un-service-citoyen-en-belgique-les-enseignements-de-l'experience-solidar-cite>

⁷ BLAIRON Jean, op cit., p 2.

⁸ Idem, p 3.

⁹ Idem, p 3.

¹⁰ BURGE Dominique, « Le "Service Citoyen" peu reconnu en Belgique », mis à jour le 14 avril 2013, sur le Site de la RTBF.

La diversité est-elle réellement présente ? Quels sont le statut, le niveau de certification, les milieux socio-culturels des jeunes qui se présentent pour exercer un service citoyen ?

Les statistiques présentées par la plateforme¹¹ montrent qu'il s'agit surtout de :

- garçons (58% pour les statistiques cumulées de 2011 à 2013 et 66% pour les statistiques 2014 de Bruxelles) ;
- bruxellois (33% pour les statistiques cumulées de 2011 à 2013) ;
- demandeurs d'emploi (64% pour les statistiques cumulées de 2011 à 2013 et 67% pour les statistiques 2014 de Bruxelles), étudiants (14% pour les statistiques cumulées de 2011 à 2013) ou bénéficiaires du CPAS (12% pour les statistiques cumulées de 2011 à 2013) ;
- jeunes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (77% pour les statistiques cumulées de 2011 à 2013 et 100% pour les statistiques 2014 de Bruxelles)

Ces statistiques prouvent que même si la plateforme promeut un service citoyen ouvert à tous, ce sont surtout des jeunes sans diplôme du supérieur et sans emploi qui s'inscrivent au service citoyen. Qu'est-ce qui fait que la plateforme touche surtout ce public ? Qu'est-ce qui attirent particulièrement ces jeunes vers le service citoyen ?

Le service citoyen semblerait être pour eux un lieu d'insertion sociale, une seconde chance de montrer de quoi ils sont capables et de montrer qu'ils en veulent, qu'ils sont prêts pour s'intégrer dans la société et dans le marché de l'emploi. Parce que, finalement, la véritable intégration dans la société ne passe-t-elle pas nécessairement par l'emploi ?

Quelle promotion du service citoyen ?

La plateforme promeut le service citoyen et défend le fait que « *Le Service Citoyen répond en outre à plusieurs enjeux contemporains tels que la relégitimation du collectif, la difficulté de transition vers la vie active, le délitement du lien social, l'ouverture à l'autre, l'accès aux droits fondamentaux, l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, la sensibilisation aux valeurs démocratiques, aux bienfaits de l'État de droit...* »¹² »

Le service citoyen est-il la seule réponse possible aux enjeux soulevés par la plateforme ? L'école n'a-t-elle pas un rôle à jouer, elle aussi, dans la socialisation et la transmission des valeurs ? La plateforme donnerait au service citoyen des missions auxquelles les différents lieux de socialisation du jeune peuvent répondre (école, activités extra-scolaires, mouvements de jeunesse...). Les différents acteurs de l'éducation doivent aider les jeunes à devenir des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires. Le décret « Missions » et le décret « Citoyenneté »¹³ font de l'école un lieu d'éducation citoyenne. L'école a pour finalité

¹¹ Site de la plateforme : <http://www.service-citoyen.be/publications-de-la-plateforme>

¹² Mémoire de la Plateforme pour les élections européennes, législatives et régionales du 25 mai 2014, p 2.

¹³ Décret « Missions » : décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=21557&referant=I01

Décret « Citoyenneté » : décret du 13 décembre 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la communauté française.

http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723_000.pdf

de « *préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.*¹⁴ ». La mise en place du service citoyen par la plateforme soulève-t-elle un manque de ce côté-là? Le service citoyen comblerait-il des lacunes de l'école dans sa capacité d'émancipation, de sociabilisation et d'employabilité du jeune ?

Quelle reconnaissance du service citoyen ?

Il existe actuellement plus de 200 programmes de service citoyen, civique ou volontaire de par le monde. Chaque pays a ses propres critères pour définir les jeunes concernés (généralement entre 16 et 25 ans), la nature (nationale ou internationale) et la durée du service (de 6 mois à 2 ans). Qu'en est-il de la reconnaissance du service citoyen en Belgique ? Que peut-on retirer de l'exemple donné par d'autres pays ?

Un cadre légal est demandé par la plateforme. « *Sans cadre légal, cette initiative utile pour les jeunes et la société ne pourra jamais prendre son envol. L'Allemagne, sur ce point donne l'exemple: le service y est reconnu et les jeunes reçoivent une indemnité plus importante.*¹⁵ » La reconnaissance, l'institutionnalisation du service citoyen en Belgique est le but ultime de la plateforme. Celle-ci demande donc qu'il y ait comme dans d'autres pays un cadre légal conférant un statut aux jeunes qui par le service citoyen s'engagent volontairement au service du bien commun. La plateforme demande aux décideurs politiques d'élaborer une loi pour organiser, réguler, reconnaître et donner un statut aux jeunes en service citoyen. « *La loi est indispensable pour donner un statut aux jeunes. Dans la mesure où l'engagement porte sur une longue période de 6 mois à temps plein. Le jeune a besoin d'un statut, d'une indemnité pour pouvoir vivre pendant ce semestre et d'une reconnaissance par rapport à un engagement qu'il a donné à la société.*¹⁶ »

Comment nos gouvernements fédéral, régionaux et communautaires vont-ils recevoir ces propositions et en tenir compte ?

La situation dans différents pays et la demande pour une reconnaissance en Belgique soulève de multiples questions. Qu'est-ce qui fait que le service citoyen est aujourd'hui si utile pour certains jeunes ? Y-a-t-il un manque concernant le développement de la citoyenneté et la solidarité dans la formation des jeunes ? Faut-il réintroduire le service militaire et le service civil pour tous, comme certains le réclament ?

L'éducation des jeunes à la citoyenneté et à la démocratie est essentielle et doit apporter une réponse à la crise de sens et de lien social dans notre société individualiste. L'école, comme les autres lieux d'éducation et le service citoyen, est un lieu important pour inculquer des valeurs et défendre l'esprit de solidarité.

Au niveau international, allons-nous vers un service civil européen comme le propose la présidence de l'Union Européenne ?

¹⁴ Décret « Missions », p 4.

¹⁵ BURGE Dominique, op cit.

¹⁶ Idem.

« À l'occasion du début de la présidence italienne de l'Union Européenne, le premier ministre italien, Matteo Renzi, a tenu un discours très applaudi à Strasbourg. Il a souligné l'importance stratégique d'un Service Civil Européen : **"Il n'y aura pas une Europe digne de ce nom sans le Service Civil Européen pour nos jeunes, et pour les nouvelles générations"**.¹⁷ »

Vu ce qui est proposé actuellement dans différents pays du continent et le positionnement pris par l'Italie, présidente de l'Union Européenne, soyons vigilants à ce qui sera mis en place prochainement tant au niveau belge qu'au niveau européen.

Conclusion

Nous sommes à un moment charnière de l'évolution et de la reconnaissance du service citoyen en Belgique : la plateforme le promeut depuis quelques années, demande un cadre légal et que les politiques s'emparent de la question.

Diverses questions doivent guider la réflexion de tout un chacun sur le sujet et le développement du service citoyen : Le service citoyen permet-il réellement à des jeunes de tout horizon de participer activement à la construction de notre société en s'engageant volontairement, de se sentir utiles, de préciser leur projet d'avenir, de rencontrer et de s'ouvrir à d'autres milieux socio-culturels, de redonner un sens à leur vie ou pour être très caricatural est-ce de la main d'œuvre gratuite pour la collectivité? Le service citoyen, est-ce que ça marche dans le concret ? Quels bénéfices réels les jeunes peuvent-ils en retirer ? Le service citoyen répond-il à un manque dans la formation scolaire des jeunes ? De certains jeunes ?

L'UFAPEC est en faveur du service citoyen pour autant que l'on reste vigilant sur son objectif premier : permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables, critiques, actifs et solidaires (CRACS).

Nous sommes favorables à une reconnaissance légale du service citoyen qui doit rester non-obligatoire et accessible à tous. De par l'optique qui lui est donnée et les valeurs qui y sont prônées, c'est pour les jeunes une expérience constructive, valorisante et intégratrice dans leur parcours de vie.

Désireux d'en savoir plus ?

**Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.**

¹⁷ Page d'accueil du site internet de la Plateforme : <http://www.service-citoyen.be/accueil>

Bibliographie

- BLAIRON Jean, « Un service citoyen en Belgique ? Les enseignements de l'expérience Solidar-cité », intervention lors du séminaire de recherche et de réflexion sur le Service Citoyen, 1^{er} février 2010. <http://intermag.be/lien-champ-associatif-institutions/260-un-service-citoyen-en-belgique-les-enseignements-de-l'experience-solidar-cite>
- BURGE Dominique, « Le "Service Citoyen" peu reconnu en Belgique », mis à jour le 14 avril 2013, sur le Site de la RTBF, http://www.rtb.be/info/societe/detail_le-service-citoyen-peu-reconnu-en-belgique?id=7972209
- Décret « Citoyenneté » : décret du 13 décembre 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la communauté française. http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723_000.pdf
- Décret « Missions » : décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. http://www.gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=21557&referant=l01
- Infor jeunes Bruxelles, « Service Citoyen. Et si tous les jeunes s'engageaient plusieurs mois pour la solidarité? » <http://www.inforjeunesbruxelles.be/international/service-citoyen>
- Mémoire de la Plateforme pour les élections européennes, législatives et régionales du 25 mai 2014. <http://www.service-citoyen.be/sites/service-citoyen.be/files/Memorandum-Plateforme-Pour-Le%20Service-Citoyen-Election-Eur.-F%C3%A9d.-R%C3%A9g.-2014-Final%20%282%29.pdf>
- QUENET Marie, « Ce que le service civique a changé pour eux », publié le 9 mars 2013, paru dans *Le Journal du Dimanche*, <http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Ce-que-le-service-civique-a-change-pour-eux-595490>
- Site internet de la Plateforme Belge pour le Service Citoyen : <http://www.service-citoyen.be/accueil>

Les liens internet ont été vérifiés le 24 novembre 2014.

Annexes

Exemples de services civils en Europe¹⁸

ALLEMAGNE : Bundesfreiwilligendienst (BFD)

- Le Bundesfreiwilligendienst est un service civil volontaire fédéral. Il remplace le service civil (Zivildienst) qui s'adressait aux objecteurs de conscience et qui a été arrêté à la suite de la suspension du service militaire obligatoire.
- Il est financé par l'État.
- Il est ouvert à tous, sans limite d'âge, - 80% des participants ont moins de 27 ans.
- Les jeunes y réalisent une mission d'utilité collective durant une période de 6 à 18 mois dans les domaines de la protection de l'environnement et de la nature, de l'intégration, de l'éducation, des affaires sociales, de la culture et du sport.
- En 2012-2013, environ 35 000 jeunes y ont participé.

FRANCE : Le Service Civique

- Un Service Civique a été instauré en France en 2010 sous l'impulsion du Haut-Commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch. Il est coordonné par l'Agence du Service Civique.
- Il est ouvert tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans.
- Les participants y réalisent une mission utile à la collectivité de 6 à 12 mois auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...).
- Il peut être effectué en France ou à l'étranger dans neuf grands domaines: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.
- Entre 2010 et 2012, environ 45.500 jeunes ont participé au Service Civique.
- L'association pionnière du service civique en France est Unis-Citè.

ITALIE : Il Servizio Civile

- Le Servizio Civile Nazionale a été instauré en Italie par le Parlement au moyen d'une loi en mars 2001 à la suite de la suppression du service militaire.
- Il est ouvert à tous les jeunes entre 18 et 28 ans.
- Les participants y réalisent une mission de 12 mois dans une asbl, une ONG ou une administration publique.
- Les jeunes peuvent s'engager dans différents types de projets à caractère solidaire d'intérêt collectif en Italie ou à l'étranger (social, éducation et promotion culturelle, patrimoine, environnement ou protection civile).
- Entre 2001 et 2011 le service civile a concerné 319.340 jeunes et actuellement ils sont environ 15.000.
- La principale organisation qui met en lien jeunes et associations est Arci Servizio Civile. Pour plus des informations <http://www.serviziocivilemagazine.it/>

¹⁸ Exemples présentés sur le site de la Plateforme belge pour le service citoyen : <http://www.service-citoyen.be/Les-programmes-de-Services-civils-etrangers>

LUXEMBOURG: Service volontaire pour les jeunes

- Le Service volontaire pour les jeunes est géré par le le SNJ (service national pour la jeunesse), un organisme gouvernemental, actuellement sous la tutelle du Ministère de la Famille et de l'Intégration.
- Il est ouvert à les jeunes de 16 à 30 ans qui ont terminé leur obligation scolaire.
- Les jeunes y réalisent une mission d'utilité publique de 3 à 12 mois.
- Il peut être effectué en Luxembourg ou à l'étranger dans différents domaines: socioculturel, socio-éducatif, culturel, protection de l'environnement.
- Il comprend: le service volontaire européen, le service volontaire d'orientation, le service volontaire de coopération

Témoignages de jeunes français ayant réalisé un service civique¹⁹

"Un tournant dans ma vie"

Caroline, 25 ans, après une mission de neuf mois à la Croix-Rouge d'Amiens

"Avant, j'étais un peu perdue. J'ai raté plusieurs fois mon bac, j'ai enchaîné les petits boulots pendant deux, trois ans, je ne savais pas quoi faire. Quand j'ai entendu parler du service civique, j'ai postulé. J'ai été prise par la Croix-Rouge pour une mission de neuf mois. Cela m'a permis de prendre confiance en moi. Jamais je n'aurais imaginé enseigner les premiers secours, toute seule, à une dizaine de personnes, pourtant j'en ai été capable ! Le service civique représente un tournant dans ma vie. En parallèle, j'ai fini par passer un diplôme d'accès aux études universitaires me donnant l'équivalent du bac. Dans trois ans je croise les doigts – je devrais être infirmière ! J'ai vécu une expérience hors du commun. Je me suis épanouie, j'ai fait beaucoup de rencontres. D'ailleurs, je ne suis pas près de tourner la page : je reste bénévole à la Croix-Rouge, j'ai même été nommée responsable départementale jeunesse!"

"Je suis plus tourné vers l'humain"

Stanislas, 23 ans, après une mission de huit mois à la mairie de Paris

"Mon service civique, je l'ai effectué à la direction de la petite enfance à la mairie de Paris, tout en faisant mes études en école de commerce. J'avais passé beaucoup de temps à l'étranger, j'avais envie de faire quelque chose pour la collectivité. Pendant huit mois, j'ai donc travaillé vingt-cinq heures par semaine sur des programmes d'aide aux familles. Cela m'a permis de découvrir le service public, mais aussi d'aller au contact de gens que je n'aurais jamais rencontrés sinon. C'était très enrichissant. Cela m'a ouvert les yeux sur le problème des familles monoparentales ou de celles arrivant d'un autre pays... Avant, j'étais centré sur les résultats, maintenant, je suis plus tourné vers l'humain. Cela m'a aussi montré l'importance de s'engager localement. Aujourd'hui, je termine mon master de finances, mais je pense devenir bénévole dans une association de premiers secours ou d'aide aux démunis."

"Une expérience comme un catalyseur"

Clément, 26 ans, après une mission d'un an avec le Stade Toulousain Rugby Handisport

¹⁹ QUENET Marie, « Ce que le service civique a changé pour eux », publié le 9 mars 2013, paru dans *Le Journal du Dimanche*, <http://www.lejdd.fr/Societe/Actualite/Ce-que-le-service-civique-a-change-pour-eux-595490>

"À l'époque, j'étais auxiliaire de vie auprès d'une personne handicapée, un peu comme Omar Sy dans Intouchables. J'ai appris que le Stade Toulousain Rugby Handisport cherchait un volontaire pour une mission de douze mois. Il s'agissait d'aller à la rencontre de patients qui venaient d'avoir un accident et de leur présenter des disciplines sportives de haut niveau comme le rugby en fauteuil. J'ai aussi fait de la sensibilisation dans les centres de loisirs et auprès d'entreprises. Cette expérience a été un catalyseur. Je me suis dit : c'est cela que je veux faire. À la fin de mon service civique, j'ai été embauché comme éducateur handisport. J'ai également monté ma propre entreprise, Globe Porteur Concept, pour faire tomber les barrières entre personnes valides et handicapés. Les gens sont toujours surpris quand ils s'aperçoivent qu'un malvoyant peut jouer au football! Je voudrais qu'on cesse de regarder les handicapés avec pitié."